

LES NATURALISTES BELGES

55 — 7

SEPTEMBRE 1974



Publication mensuelle publiée avec le concours du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française ainsi qu'avec celui de la Fondation universitaire.

LES NATURALISTES BELGES
Association sans but lucratif. Rue Royale. 236 - 1030 Bruxelles

Conseil d'administration :

Président : M. J.-J. SYMOENS, professeur à la V.U.B.

Vice-présidents : M^{lle} P. VAN DEN BREEDE, professeur ; M. J. LAMBINON, professeur à l'Université de Liège ; M. A. QUINTART, chef de section à l'I.R.S.N.B.

Secrétaire et organisateur des excursions : M. L. DELVOSALLE, docteur en médecine, avenue des Mûres, 25. — 1180 Bruxelles. C.C.P. n° 24 02 97.

Trésorier : M^{lle} A.-M. LEROY, avenue Danis, 80. — 1650 Beersel.

Bibliothécaire : M^{lle} M. DE RIDDER, inspectrice.

Administrateurs : M. G. MARLIER, chef de département à l'I.R.S.N.B. ; M. P. PIÉART, professeur à l'Université de Mons.

Rédaction de la Revue : M. C. VANDEN BERGHEN, chargé de cours à l'Université de Louvain, av. Jean Dubrucq, 65. — 1020 Bruxelles.

Le comité de lecture est formé des membres du Conseil et de personnes invitées par celui-ci.

Protection de la Nature : M. M. COSSEY, rue des Pierres rouges, 16. — 1170 Bruxelles.

Section des Jeunes : Les membres de la Section sont des élèves des enseignements moyen, technique ou normal ou sont des jeunes gens âgés de 13 à 18 ans.

Secrétariat et adresse pour la correspondance : Les Naturalistes Belges, rue Vautier, 31, 1040 Bruxelles.

Cotisations des membres de l'Association pour 1974 (C.C.P. 000-0282228-55 des Naturalistes Belges, rue Vautier, 31. — 1040 Bruxelles) :

Avec le service de la Revue :

Belgique :

Adultes	250 F
Étudiants (ens. supérieur, moyen et normal), âgés au max. de 26 ans..	175 F

Allemagne fédérale, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas	250 F
--	-------

Autres pays	275 F
-------------	-------

Abonnement à la revue par l'intermédiaire d'un libraire	400 F
---	-------

Sans le service de la Revue :

Membres de la section des Jeunes naturalistes	50 F
---	------

Personnes appartenant à la famille d'un membre adulte recevant la Revue et domiciliées sous son toit	30 F
--	------

Notes. — Les étudiants sont priés de préciser l'établissement fréquenté, l'année d'études et leur âge.

Tout membre peut s'inscrire à notre section de mycologie : il lui suffit de virer la somme de 50 F au C.C.P. 7935.94 du *Cercle de mycologie*, rue du Berceau, 34. — 1040 Bruxelles.

Pour les versements : C.C.P. n° 000-0282228-55 Les Naturalistes Belges
rue Vautier, 31 — 1040 Bruxelles

LES NATURALISTES BELGES

SOMMAIRE

BAUGNIET (S.) et LHOEST (S.). Ornithologie à l'île de Majorque .	289
DE ZUTTERE (P.). Le Bois des Rêves à Ottignies et Ceroux-Mousty	299
D'HOSE (R.). Une station d' <i>Eleocharis quinqueflora</i> (HARTM.) Sw. en Campine	310
Conservation de la Nature	311
Bibliothèque	316

Ornithologie à l'île de Majorque

par S. BAUGNIET et S. LHOEST (*)

Parce qu'elle est réputée comme un des plus hauts lieux de l'ornithologie en Europe ⁽¹⁾, nous avons visité l'île de Majorque à deux reprises, du 8 au 22 avril 1972 et du 20 avril au 4 mai 1973 (voyage en groupe organisé par AVES).

Cela nous a permis d'apprécier la diversité des espèces présentes pendant la migration de printemps et au début de la période de nidification, ainsi que de constater, malheureusement, le rythme de dégradation qui fait suite à la pression touristique.

I. — RÉGIONS PARCOURUES.

1. *Le grand marais d'Albufera*, au sud de la route d'Alcudia à Can'Picafort. Il y a quelques années, ce marais s'étendait sur une dizaine de kilomètres de long et près de 4 km de large. Actuellement, toute la partie ouest a déjà été asséchée, soit plus du tiers de la superficie. Vers Can'Picafort, le marais se termine par des Salines que nous visitons régulièrement deux fois par jour car les migrateurs y étaient presque chaque fois différents.

2. *Les Salines du Levant*, au sud de l'île.

(*) Contribution de la Société d'études ornithologiques AVES, Avenue du Bois Soleil 88, 1950 Kraainem.

3. *Les Montagnes.*

- a) Au nord : toute la presqu'île rocheuse de Formentor. Quelques baies telles que Cala Boquer, Cala San Vicente (en s'éloignant des constructions qui gâtent le paysage), Cala Castell, au terme d'une excursion splendide vers le Castillo del Rey, dans un sous-bois varié et le long d'un ruisseau encaissé.
- b) A l'ouest : quelques points précis (par exemple Escorcas) sur la route aux environs de Lluch, Soller, Torrent de Pareis.
- c) A l'est : les montagnes au nord d'Arta, spécialement les environs de l'Ermita de Betlen, coteaux secs où pousse le palmier nain (*Chamaerops humilis*) et où foisonnent les asphodèles (*Asphodelus microcarpus*), ainsi que la zone en direction d'Aubarca.

4. *Les Côtes.*

- a) Au nord : l'éperon de Formentor.
- b) Au nord-ouest : les garrigues littorales de San Vicente.
- c) A l'ouest : La Calobra, les environs de Deya.
- d) Au sud-est : la presqu'île à l'est de Porto Colom, avec l'intérêt de son maquis, non seulement pour les oiseaux qu'on y rencontre mais aussi pour sa flore extrêmement variée.
- e) Au sud : Cabo de Salinas.

Durant les déplacements entre les endroits cités, les champs (où alternent les céréales et les cultures de légumes), les vergers (agrumes, amandiers, oliviers), les bois (pins d'Alep, maritimes et parasols, platanes, caroubiers, eucalyptus, chênes verts ...) sont autant d'occasions d'arrêts dans des paysages de toute beauté et dans un calme insoupçonné.

II. — ESPÈCES OBSERVÉES.

a) *Autour de notre hôtel* (situé au nord de la baie d'Alcudia et dans une pinède) s'ébattent quantité de Chardonnerets (*Carduelis carduelis*), Serins cini (*Serinus canaria*), Verdiers (*Chloris chloris*), Pinsons des arbres (*Fringillia coelebs*), Roitelets triple bandeau (*Regulus ignicapillus*). Un rossignol (*Luscinia megarhynchos*) y chante nuit et jour. Dans les environs, un autre chante perché sur un fil téléphonique ... Ce comportement inhabituel chez nous est cependant signalé comme normal dans les régions méditerranéennes ⁽²⁾.

b) *Dans les vergers, les prés et les champs.*

Alouette calandrelle (*Calandrella bradydactyla*). Nous trouvons en groupe, les deux années, au même endroit, dans un champ labouré sur la route d'Arta, cette petite alouette à la poitrine blanc roussâtre et dont les tâches foncées aux côtés du cou sont parfois difficiles à voir. Son chant est gai mais moins varié que celui de notre alouette des champs.

Bruant proyer (*Emberiza calandra*) — Bruant zizi (*Emberiza cirrus*) — Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) — Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*) — Huppe fasciée (*Upupa epops*) — Gobemouche noir (*Muscicapa hypoleuca*). Toutes espèces très communes, observées en grand nombre.

Gobemouche à collier (*Muscicapa albicollis*), vu une seule fois près de la ferme de Boquer le 23/4/73. Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), Traquet pâtre (*Saxicola torquata*), Traquet tarier (*Saxicola rubetra*), vus quotidiennement ; Traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*), observé trois à quatre fois en 1972 dans les vergers de la ferme de Boquer et une fois dans les premiers escarpements en direction de Formentor.

Bec croisé des sapins (*Loxia curvirostra*). Fait inhabituel : les oiseaux dans un va et vient continu quittent leurs bois de pins, pour se percher dans les figuiers dont les feuilles sont à peine déroulées.

Les points d'eau sont, comme toujours, des lieux privilégiés. Le nombre des passereaux y est bien plus élevé que partout ailleurs. C'est près d'un ruisseau, dans l'abondance d'espèces communes, que nous avons vu apparaître au sommet d'un buisson, la fauvette passerinnette (*Sylvia cantillans*).

c) *Dans les salines et les marais.*

Parmi les espèces principalement de passage, nous notons pour les deux années : Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*), Béc. minute (*Calidris minuta*), Béc. de Temminck (*Calidris temminckii*), Béc. Sanderling (*Crocethia alba*), Béc. variable (*Calidris alpina*).

Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chev. arlequin (*Tringa erythropus*), Chev. Combattant (*Philomachus pugnax*), Chev. Culblanc (*Tringa ochropus*), Chev. Gambette (*Tringa totanus*), Chev. Guignette (*Tringa hypoleucos*), Chev. Sylvain (*Tringa glareola*), Chev. Stagnatille (*Tringa stagnatilis*), ce dernier vu le 20 avril 1972 aux Salines, vers Can'Picafort.

Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), nicheur commun. Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*) et Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), beaucoup plus rares.

Guifette noire (*Chlidonias niger*), commune, Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), Guifette leucoptère (*Chlidonias leucopterus*) le 19/4/72 à Alcudia.

Héron pourpré (*Ardea purpurea*), commun ; Héron cendré (*Ardea cinerea*) moins fréquent ; Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) : un envol de onze sujets le 19/4/72 à Albufera — un seul vu en 1973. Héron crabier (*Ardeola ralloides*) : un juvénile, le 4/5/73, à Albufera.

Sterne naine (*Sterna albifrons*), Sterne Hansel (*Gelicholidon nilotica*) le 21/4/72 et le 27/4/73, aux Salines de Can'Picafort.

Mouette rieuse (*Larus ribibundus*), Mouette Pygmée (*Larus minutus*), adultes et juvéniles.

Glaréole à collier (*Glareola pratincola*), 2 sujets le 16/4/72.

Dans ce même biotope nous pouvons admirer chaque jour le vol d'une douzaine d'Aigrettes garzettes (*Egretta garzetta*) ainsi que la silhouette élancée d'un même nombre d'Echasses blanches (*Himantopus himantopus*). Le chant explosif de la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et celui obsédant et monotone de la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), toutes deux omniprésentes, nous poursuivent tout au long de nos promenades. Dans les prés salés à salicornes bordant les marais, la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) est particulièrement abondante. Nous y notons en plus de l'espèce type (*M. flava*), deux sous-espèces : la *M. flava iberiae*, très fréquente, et la *M. flava Thunbergi* (Alcudia 1972), un seul exemplaire.

En plein milieu de la dépression d'Albufera, la Lusciniole à moustaches (*Luscinia melanopogon*) n'est pas avare de son chant. Nous nous habituons à ce rythme qui se situe entre celui très calme de la Rousserole effarvate et celui endiablé du Phragmite des joncs. Nous finissons par reconnaître son chant même si les « lu-lu » typiques de Rossignol ne sont pas audibles.

d) *Dans le maquis en bord de mer.*

Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). Un couple établi dans la presqu'île de Porto Colom (en 1972 et 1973). Un autre couple près de Cabo de Salinas (le 26/4/73). Un exemplaire à Cala San Vicente le 29/4/73.

Fauvette sarde (*Sylvia sarda*). Malgré l'étude que l'on peut faire des fauvettes méditerranéennes dans les livres et par l'audition des disques, la reconnaissance dans la nature s'avère souvent difficile vu leurs mœurs furtives et leur disparition au cœur de buissons impénétrables. Nous avons pourtant eu la chance de trouver un couple construisant son nid (presqu'île de Porto Colom le 13/4/72

où nous revoyons d'ailleurs un couple le 21/4/73) et, un mâle a répondu à la repasse, tournant plusieurs fois autour de notre groupe (Cala San Vicente le 2/5/73).

Agrobate roux (*Agrobates galactotes*), posté sur une pierre, très près de nous avec l'attitude caractéristique, queue rousse relevée, le liseré noir et blanc bien visible (Cala San Vicente le 1/5/73).

e) *Dans les espaces ouverts et secs, en montagne ou près de la mer.*

Cochevis de Thécla (*Galerida theklae*). Indiscernable dans la nature du Cochevis huppé (*Galerida cristata*) si ce n'est par trois notes du début de son chant. Établi à Betlen et à Porto Colom où il est observé à chaque visite.

Pipit rousseline (*Anthus campestris*), commun ; se laisse voir de très près. Poitrine non rayée. Il a, plus que les autres pipits, des allures de bergeronnette.

f) *Dans les falaises en bord de mer.*

Merle bleu (*Monticola salutaris*). Vu à chaque visite en 1972 et 73 ; il est établi au premier point de vue de Formentor, à Betlen, à Torrent de Pareis, à Cala Boquer. Pigeon bizet (*Columba livia*) : une dizaine de couples vus à Formentor, un à Porto Colom.

g) *En mer et près des côtes.*

Puffin des Baléares (*Puffinus puffinus yelkouan*), le plus commun. Plus vif et plus rapide que le P. cendré (*Puffinus diomedea*) ; longe les côtes : Porto Colom, Formentor (Phare), Cabo de Salinas, Deya. Le 19/4/72 nous avons vu près de Formentor un rassemblement de plusieurs centaines en vol et posés sur l'eau. Ils plongent en ouvrant légèrement les ailes au moment où ils basculent. Puffin cendré (*Puffinus diomedea*). Environ 20 sujets à Porto Colom et à Cabo de Salinas à chacun de nos passages. Le battement d'aile est plus lent et l'oiseau donne moins l'impression de faire « la planche ». Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*). Une quarantaine en 1972, une dizaine seulement en 1973. Goéland d'Audouin (*Larus Audouini*). Cette espèce, à population très localisée et dont le nombre est fort restreint, a tendance à se raréfier ; c'est donc une aubaine de pouvoir l'observer le long de la côte à des endroits tels que Porto Colom ou Cabo de Salinas. Il est plus petit et d'allure plus légère que le goéland argenté. Son bec rouge à bande noire est bien caractéristique mais le jaune du bout est souvent peu discernable. Par contre, nous avons très bien vu le bec entièrement jaune, barré de noir d'un immature.

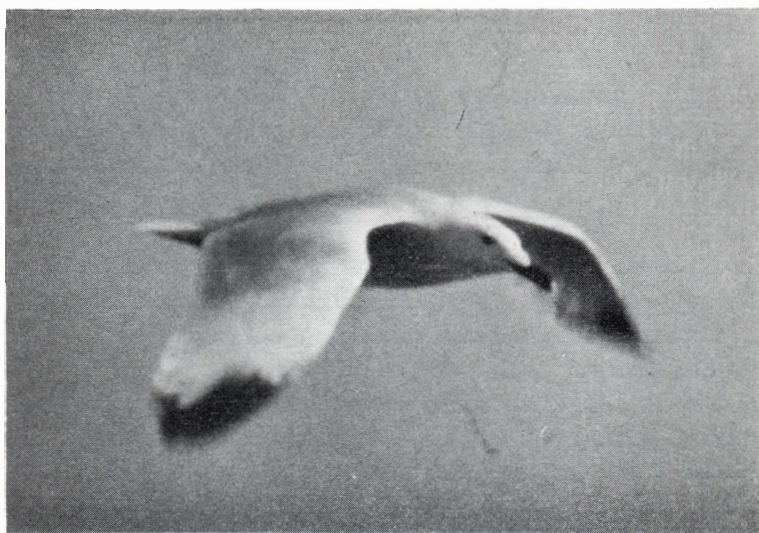


FIG. 1. — Le goéland d'Audouin photographié en plein vol (photo R. BEYS).



FIG. 2. — Assèchement du marais d'Alcudia (1973) (photo R. BEYS).

h) *En montagne.*

Grand corbeau (*Corvus corax*) : observé quotidiennement. Hironnelle de rocher (*Ptyonoprogne rupestris*). Est présente à la sortie du tunnel avant de descendre de Lluch à Soller, ainsi qu'à l'embouchure du Torrent de Pareis. Martinet pâle (*Apus pallidus*). Différencier avec assurance le martinet pâle du martinet noir exige énormément de prudence dans ce pays de soleil ou ce qui est foncé sous notre ciel gris, pâlit sous les rayons ardents. Martinet alpin (*Apus melba*) : 3 sujets le 21.4.72. Merle de roche (*Monticola saxatilis*). A l'endroit où la route descendant vers La Calobra fait une boucle complète, nous avons tout le loisir d'examiner de près trois mâles et une femelle qui se posent bien en vue sur les blocs de pierre ou les arbustes.

Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*). Aperçu deux fois par des observateurs isolés. Le 21/4/73 derrière Pollensa et le 30/4/73 sur la route de Lluch.

Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*). Les premiers sont entendus le 29/4/73 dans les environs d'Arta. Ensuite les observations se multiplient et le 1^{er} mai une soixantaine tournoient très haut par petits groupes au dessus des montagnes près de San Vicente.

i) *Rapaces.*

Pour les ornithologues belges, trop souvent privés dans leurs frontières de ces spectacles merveilleux que sont les évolutions des rapaces, les visions que nous avons eues à Majorque méritent que nous leur consacrons un chapitre particulier.

Faucon d'Eléonore (*Falco eleonorae*). Il revient d'Afrique d'avril à août pour s'établir principalement dans les falaises du Nord-Ouest. C'est là qu'il niche très tardivement, mais pour se nourrir il ne dédaigne pas d'évoluer en montagne, au dessus de la plaine et des marais. Rare au début de nos séjours, le nombre des observations va en augmentant : 2 à Formentor le 24/4/73, 5 se nourrissant au-dessus des marais d'Albufera (29 avril 1973), 8 évoluant ensemble dans les montagnes entre Pollensa et Lluch les 2 et 3/5 1973.

Vautour Moine (*Aegyptus Monachus*). Malgré sa diminution certaine, nous avons la chance de le voir 17 fois en 1973. Quatre exemplaires ensemble au maximum, toujours dans la chaîne de montagnes septentrionale. Dans la région d'Arta nous ne l'avons pas aperçu cette année alors qu'en 1972 nous y avons vu trois exemplaires.

Vautour fauve (*Gyps fulvus*). Trois sujets en quittant Pollensa

25/4/73 avant la montée vers Lluch. Trois jours plus tard, en montant à pied vers le Castillo del Rey, une démonstration particulièrement intéressante fut celle de trois vautours fauves planant à côté d'un vautour moine, dans le champ de nos jumelles. Les bords antérieurs et postérieurs des ailes absolument parallèles, la queue un peu cunéiforme du Vautour Moine se différenciaient du bord postérieur légèrement courbe de l'aile et de la queue très courte du Vautour fauve. Cette espèce n'avait pas été observée par nous en 1972.

Aigle royal (*Aquila Chrysaetos*). Deux adultes vus ensemble vers Alcudia en 1972. Une seule observation d'un juvénile, avec ses taches blanches caractéristiques à la face inférieure des ailes et à la base de la queue le 30/4/1973. Pourquoi faut-il, hélas, voir un même spécimen empaillé sur le bureau de réception d'un grand hôtel d'Alcudia ?

Aigle botté (*Hieratus Pennatus*), le rapace le plus fréquemment rencontré à Majorque. La plupart sont en phase claire. Sur une quinzaine d'observations, deux sujets seulement sont en phase sombre. A noter que chez ceux-ci, si la face inférieure est brun foncé le dessin spécial à l'espèce reste visible à la face supérieure, quoique moins marqué. Un des deux sujets avait, en plus, la base de la queue blanche.

Aigle de Bonelli (*Hieratus Fasciatus*). Vu à deux reprises dans les environs de Cala San Vicente 29/4 et 1/5 1973 par des observateurs isolés puis par l'ensemble du groupe, mais dans des conditions climatiques défavorables. Un document photographique atteste l'authenticité de l'observation.

Busse variable. Une seule observation : route de Pollensa à Lluch le 25/4/73.

Busard des Roseaux (*Circus Aeruginosus*). Pas très fréquent en 1972 ; l'est beaucoup plus en 1973. Une dizaine d'observations, mais uniquement des femelles (maximum quatre ensemble). Lors des excursions matinales à Albufera des scènes de poursuites de ces femelles de busard par des Echasses blanches étaient signalées presque quotidiennement.

Busard cendré (*Circus pygargus*). Vu un mâle le 20/4/72. N'est pas noté en 1973.

Balbuzard pêcheur (*Pandion Haliaetus*). Quatre sujets observés en 1972 et au moins autant en 1973. Une heure après notre arrivée à Alcudia un exemplaire se livre à un « Show » spectaculaire digne des plus belles prises de vue et cela à quelque dix minutes de notre hôtel !

Milan royal (*Milvus milvus*). Vu un seul exemplaire le 19/4/1972 et un autre le 24/4/73 à Formentor.

Milan noir (*Milvus migrans*). Un sujet de passage le 1/5/73 vers Cala San Vicente.

Il n'a pas été fait de recherches particulières pour les rapaces nocturnes mais le Hibou Petit Duc (*Otus Scops*) a été entendu dans les vergers d'Alcudia. Deux sujets se répondaient dans la soirée du 1^{er} mai 1973.

III. — PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Il pourrait paraître réjouissant pour l'ornithologue de terrain de quitter ce beau pays, son carnet de notes bien rempli, satisfait d'avoir augmenté la liste de ses connaissances de plusieurs unités ; pourtant il faut se rendre à une évidence fort pessimiste.

Chaque année voit se raréfier dans l'île le nombre de certains oiseaux, surtout celui des rapaces (vautour moine, percnoptère d'Égypte, milan royal) (1) (3).

Il est, de plus, profondément attristant de voir se réduire à un rythme très rapide des biotopes tels que les marais de la côte nord et les côtes rocheuses de l'est, qui devraient bénéficier d'une protection à l'échelle internationale.

M. G. COLOM, géologue sédimentologiste, qui a publié plusieurs ouvrages sur la géographie, la zoologie et la botanique des îles Baléares (4), n'hésite pas, comme bien d'autres, à faire part des destructions du biotope insulaire et des disparitions irréversibles de plantes et d'oiseaux qui se sont opérées en quelques décennies. L'expansion du tourisme représente une source de revenu incroyable et la mécanisation de l'agriculture est certes un progrès, mais cela ne se fait pas sans sévère contre-partie.

Il est plus que temps que les Majorquins réalisent qu'ils sont en train de gâcher une richesse qui est bien supérieure à quelques tonnes de béton. S'ils se décident à mettre un terme au massacre de leur flore et de leur faune locales partout où elle a une réelle valeur scientifique, ils attireront des visiteurs capables d'apprécier ces beautés exceptionnelles de leur pays.

Des protestations s'élèvent et il semble qu'elles aient atteint des responsables à l'Information et au Tourisme des Îles tel M. IGNACIO-REY-STOLLE qui avoue les erreurs déjà commises et propose l'adaptation de la construction à l'environnement.

Là-bas, comme ailleurs, il est évident que « la seule solution valable à long terme, réside dans la gestion biologique, le refus

formel de faire n'importe quoi n'importe où, l'obligation expresse de dresser un plan écologique préalable» (5).

En matière de protection des oiseaux de proie le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (6) a déjà réagi énergiquement en 1969 à la demande de M. MERCADAL VILA, de Palma de Majorque, car il avait été signalé qu'au cours de la saison précédente 5 à 600 rapaces, parmi lesquels des vautours moine, des balbuzards pêcheurs, des faucons pèlerins avaient été massacrés par les chasseurs, malgré la loi qui les protégeait. On lança une campagne d'information dont le financement fut supporté non seulement par l'Espagne mais aussi par la France, la Suisse et la Belgique. Les résultats vont-ils se faire sentir ? Il est malheureusement plus facile de détruire que de sauver. Les protecteurs, malgré le bien fondé et le sérieux de leurs arguments, ne le savent que trop.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Richard BROCK, article de « Birds » (Bulletin de la R.S.P.B.).
- (2) HEINZEL, FITTER et PARSLow : « Oiseaux d'Europe ».
- (3) James D. PARRACK : « The Naturalist in Majorca ».
- (4) « Biogeografia de las Baleares », « El medio y la vida en las Baleares » — « Aves que desaparecen de Mallorca » (Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle des Baléares).
- (5) André RAPPE : « Réflexions ornithologiques sur l'aménagement dans le sud de la Belgique » (Les Naturalistes Belges, 54-1973).
- (6) Responsables du Fond d'Intervention pour les rapaces : J. F. TERRASSE (France), P. GEROUDET (Suisse), MERCADAL-VILA (Espagne), W. SUETENS (Belgique).

Le bois des Rêves à Ottignies et Ceroux-Mousty : nouvelle menace de destruction de la nature en Brabant Wallon

par Philippe DE ZUTTERE ⁽¹⁾

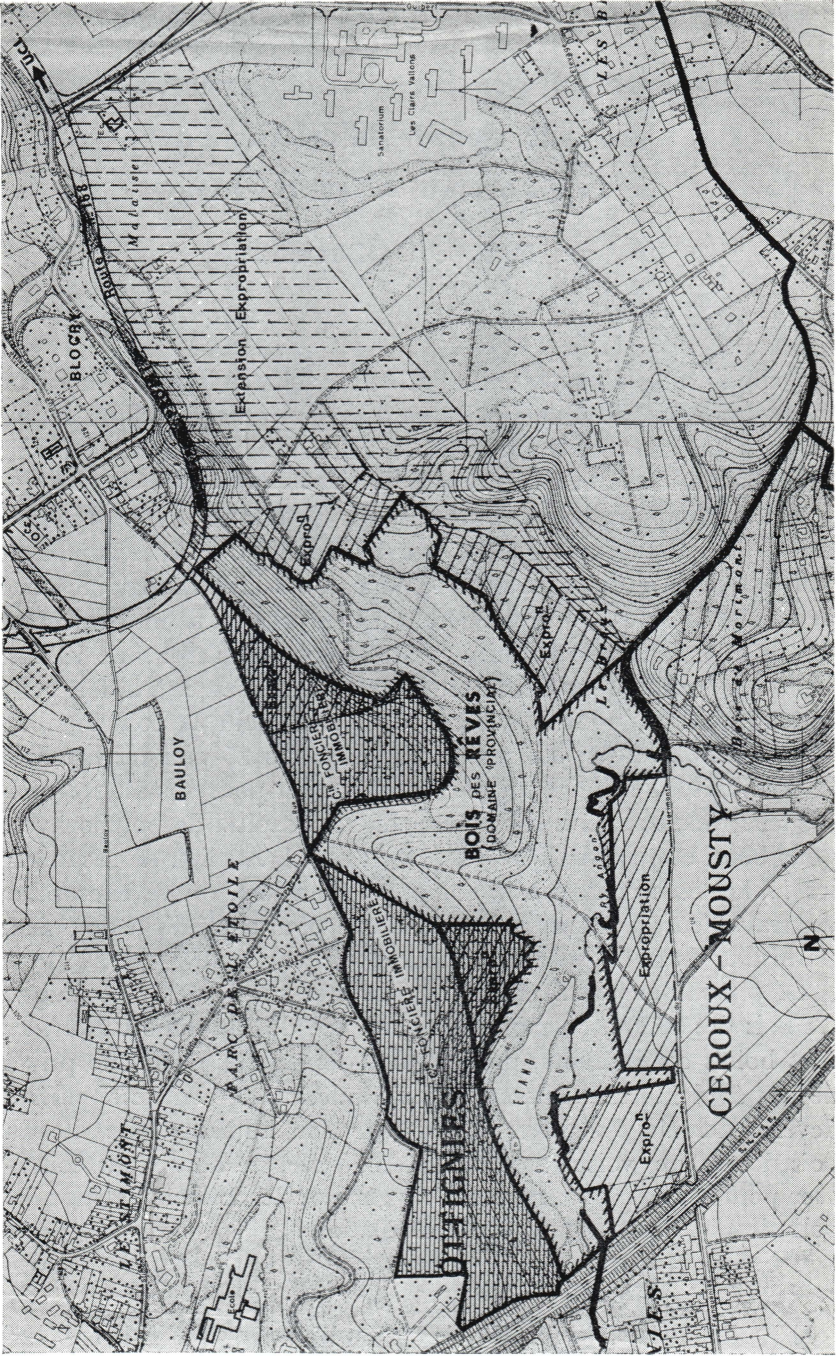
Depuis 1971, la province de Brabant a acheté vingt-cinq hectares de la superficie du bois des Rêves ; dix-sept autres hectares furent cédés à une société immobilière. Toutes ces acquisitions furent faites à la fin des activités du mouvement de jeunesse *Pro Juventute*.

On aurait pu croire que, par sagesse ou par raison, la province de Brabant allait aménager des promenades éducatives, ce qui aurait suffi à rendre aussi attrayant que possible l'accès du domaine pour la population locale ou étrangère, tout en préservant intégralement le refuge ornithologique qui y avait été créé depuis plus de 10 ans. Une telle solution eut été en tous points satisfaisante, à la fois pour les Brabançons, pour la vie sauvage ... et pour le contribuable.

Malheureusement, certains virent dans ces 25 pauvres hectares la possibilité d'en faire un parc d'attraction pour touristes du dimanche, ôtant au bois des Rêves son rôle capital de poumon vert pour bêtes et gens de la région. Bien plus ! Au lieu de récupérer les 17 hectares vendus à la compagnie foncière, on va exproprier des travailleurs, fermiers et indépendants, pour agrandir le domaine, soi-disant dans l'intérêt du public (voir carte 1).

Le présent article a pour but d'insister sur l'intérêt botanique du bois des Rêves, en montrant l'urgence de la conservation des sites boisés communaux, provinciaux, domaniaux ou même privés de la périphérie immédiate de la capitale, ou de centres appelés à devenir demain des pôles de concentration humaine. Ce site du bois des Rêves, voisin de Louvain-la-Neuve, ne doit-il pas constituer pour l'avenir une source d'oxygène et de bonheur, et non de pollution, de destruction et de désolation ?

(1) Ph. DE ZUTTERE, Soc. des Nat. du Brabant Wallon, rue de Nivelles, 11, 1440 Braine-le-Château.



LEGENDE.

- 

Limites de la partie du Bois des Rêves acquis par la Province.
- 

Partie du Bois des Rêves acquise par une société foncière, donc à vendre.
- 

Expropriations proposées par la Province (1re phase).
- 

Expropriations proposées par la Province (2me phase - extension).

CARTE 1. — État des lieux actuel et à venir, montrant les 25 ha acquis par la province de Brabant, les 17 ha vendus à la compagnie immobilière et les expropriations projetées.

La totalité du bois des Rêves repose sur des terrains de l'époque tertiaire, et plus précisément est enraciné sur des sables bruxelliens, parfois légèrement calcaireux, reposant sur de l'argile yprésienne.

La végétation.

Le bois des Rêves relève essentiellement de la chênaie naturelle sur sol siliceux (*Quercetalia robori petraeae*), représentée ici par l'alliance du **Quercion robori petraeae**. On y rencontre surtout le groupe de la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), avec des espèces typiques des sols sablonneux : *Betula verrucosa*, *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium myrtillus*, *Pteridium aquilinum*, *Deschampsia flexuosa*, *Carex pilulifera*, *Galium saxatile*, *Polytrichum formosum*, *Dicranella heteromalla*, *Mnium hornum* et *Hypnum cupressiforme*.

L'association qui a été le plus fréquemment observée est le **Querceto-Betuletum**, occupant naturellement les sols manquant de fertilité, trop filtrants et trop secs, où le processus d'humification, très ralenti, donne naissance à un humus brut, acide, non saturé. Ces sols de mauvaise qualité interdisent en effet l'installation et le développement de la chênaie atlantique, l'association climacique de la région.

La chênaie silicicole à bouleau se présente en général sous la forme d'un peuplement clair, à sous-bois réduit et où le sol est couvert tantôt de grandes fougères-aigle (*Pteridium aquilinum*), tantôt d'un grand tapis de canches (*Deschampsia flexuosa*), tantôt encore d'un manteau complet de myrtilliers (*Vaccinium myrtillus*). La composition floristique de cette association, représentée dans le tableau 1, est assez pauvre et se limite le plus souvent aux quelques grandes

TABLEAU 1

Relevés du *Querceto-Betuletum* dans le bois des Rêves

		1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.
Date : 1-5-1974											
Pente		5°	2°	5°	—	—	—	5°	1°	1°	2°
Exposition		S.E.	S	S.E.	—	—	—	W	E	S	N.W.
Couvert en ‰	A	100	80	60	—	75	100	—	50	75	30
	a	5	50	60	100	90	80	100	40	40	90
	h	90	100	20	90	90	30	90	50	50	10
	m	1	—	2	1	2	1	5	1	5	1
Surface inventoriée en m²		400	50	250	200	150	200	100	100	200	200
A.											
<i>Pinus sylvestris</i>		5.5	4.5								
<i>Quercus robur</i>				4.4		2.2	2.2		2.2	2.2	2.2
<i>Quercus sessilis</i>				1.1							
<i>Fagus sylvatica</i>				1.1		1.1	3.3		+ .3	3.3	2.2
<i>Betula verrucosa</i>						1.1				1.1	
<i>Castanea sativa</i>							1.3				
<i>Larix sp.</i>									1.1		
<i>Aesculus hippocastanum</i>									1.1		
<i>Prunus avium</i>											2.2
a.											
<i>Sorbus aucuparia</i>		1.1	1.1	+	1.1	2.2	+ .2		+ .2	2.2	1.1
<i>Betula pubescens</i>		+ .1			3.3					2.2	1.1
<i>Betula verrucosa</i>			3.3		1.1						
<i>Frangula alnus</i>			3.3		1.1						1.1
<i>Fagus sylvatica</i>				3.3	+		2.2				
<i>Quercus robur</i>				1.1		3.3		3.3			
<i>Quercus sessilis</i>				2.2							
<i>Quercus rubra</i>									1.1		
<i>Castanea sativa</i>						3.3	1.1	1.1			
<i>Prunus serotina</i>							2.2		3.3		
<i>Acer pseudoplatanus</i>							3.3				
<i>Populus tremula</i>								2.2			
<i>Robinia pseudacacia</i>								1.1			
<i>Corylus avellana</i>											4.4
<i>Prunus avium</i>											1.1
<i>Crataegus monogyna</i>											1.1
h.											
<i>Pteridium aquilinum</i>		5.5	3.3	4.4	+		+ .2		+ .2	2.2	
<i>Lubus sp.</i>		3.3	3.3				3.3			2.2	+
<i>Sorbus aucuparia pl.</i>		1.1	1.1		+	1.1	1.1			1.1	+

<i>Deschampsia flexuosa</i>	1.1	+.2	1.1	+	1.1	1.1	4.4		3.3
<i>Holcus mollis</i>	1.1					3.3			
<i>Vaccinium myrtillus</i>			1.1	4.4	4.4				
<i>Fagus sylvatica pl.</i>				+					
<i>Calluna vulgaris</i>				+	+.2		3.3		
<i>Prunus serotina pl.</i>					+.2		+	+.2	
<i>Melampyrum pratense</i>						1.1	1.3		
<i>Lonicera periclymenum</i>						1.3	+.2	+.2	1.1
<i>Acer pseudoplatanus</i>					+				2.2
<i>Sarothamnus scoparius</i>							+.2		
<i>Populus tremula pl.</i>							+		
<i>Teucrium scorodonia</i>								+	
<i>Hedera helix</i>									3.3
<i>Carex sylvatica</i>									+
<i>Polystichum filix-mas</i>									1.1
<i>Prunus avium pl.</i>									+
<i>Cornus sanguinea pl.</i>									+
<i>Polygonatum multiflorum</i>									+
<i>Viola reichenbachiana</i>									1.1
<i>Luzula pilosa</i>									+
m.									
<i>Dicranella heteromalla</i>	+.2			+	+.2	+.2	1.1	+	1.1
<i>Mnium hornum</i>			+.2		+.2				1.1
<i>Pohlia nutans</i>			+.2	1.2		+.3	1.1		
<i>Hypnum cupressiforme ff.</i>	+.2		+.2	+	+.2	+.2			1.1
<i>Brachythecium rutabulum</i>			+.2						+
<i>Atrichum undulatum</i>					+.2				+
<i>Leucobryum glaucum</i>									1.1
<i>Plagiothecium roeseanum</i>	+.2								
<i>Isopterygium elegans</i>	+.2								

Dans la partie est du bois, près de la rue de la Malaise, non loin des sources de ce ruisseau, on verra un groupement subordonné à la forêt : le taillis d'orme champêtre, installé sur des substrats riches en matières organiques, et dont la végétation est typiquement nitrophile.

Relevé fait le 1-5-1974 sur 200 mètres carré :

A. (5 %) : *Ulmus campestris* 2.2.

a. (90 %) : *Carpinus betulus* .3.3 ; *Corylus avellana* +.2 ; *Sambucus nigra* 1.1 ; *Ulmus campestris* 2.2 ; *Crataegus monogyna* +.2 ; *Salix sp.* +.2.

h. (70 %) : *Sambucus nigra pl.* 1.1 ; *Anemone nemorosa* 3.3 ; *Polystichum filix-mas* 1.1 ; *Dryopteris carthusiana* +.2 ; *Polygonatum multiflorum* + ; *Ulmus campestris pl.* + ; *Poa nemoralis* + ; *Viola reichenbachiana* + ; *Urtica dioica* 3.3 ; *Mozhringia trinervia* + ; *Spiraea ulmaria* + ; *Glechoma hederacea* 1.1 ; *Geum urbanum* + ; *Aegopodium podagraria* 1.1 ; *Stellaria holostea* 1.1 ; *Veronica hederifolia* +.

m. (65 %) *Atrichum undulatum* 2.2 ; *Eurhynchium stockesii* 2.2 ; *E. swartzii* +.2 ; *Brachythecium rutabulum* +.2 ; *Mnium undulatum* +.2 ; *M. hornum* +.2 ; *Cirryphyllum piliferum* +.2.

espèces sociales que nous venons de citer. Cette forêt exploite les colluvions sablo-limoneuses peu épaisses et très dégradées par le fait de l'homme, mais surtout aussi des sables jaunes secs et pauvres et en voie de podsolisation très avancée. De toute manière, elle est l'expression d'un milieu forestier peu productif pour les essences feuillues.

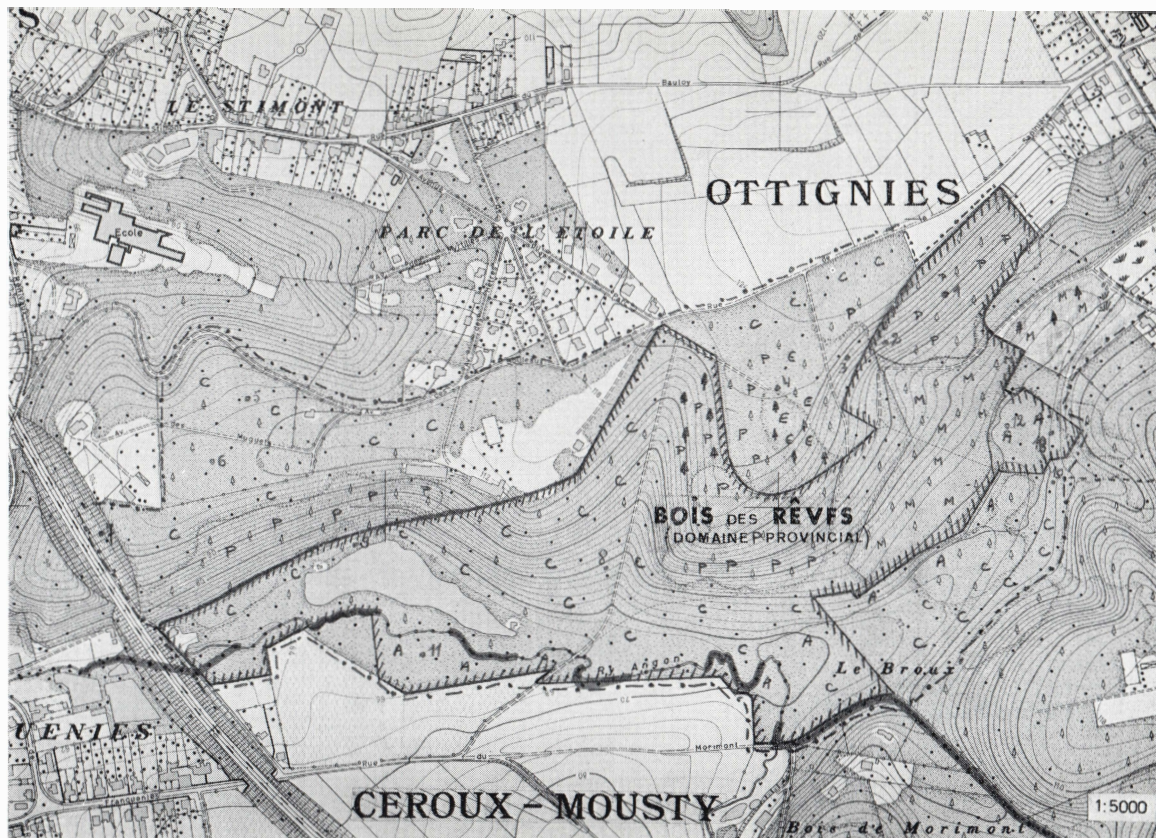
C'est pourquoi, sur de grands espaces, elle a été spontanément remplacée par la culture d'espèces résineuses de rendement, telles le pin sylvestre, le mélèze du Japon, l'épicéa ou le Sitka. Sous les pins et les mélèzes, l'association se reconnaît à l'état fragmentaire (relevés 1 et 2), grâce à la présence sporadique de canches, fougères-aigle, ou myrtilliers, ainsi que de la germandrée (*Teucrium scorodonia*), entrecoupés de ronciers ou de tiges de chèvrefeuilles (*Lonicera periclymenum*). Les relevés 3 à 9 montrent les divers groupements de l'association typique. Notons cependant que la futaie du relevé 6 représente un très beau faciès à *Holcus mollis*, alors que le relevé 9 présente le faciès à *Leucobryum glaucum* exposé sur les pentes sud. Le relevé 10 montre un fragment de chênaie silicicole à *Viola* sur sols plus riches et limoneux ou sablo-limoneux. Ce type de forêt dérive manifestement de la chênaie atlantique. Le sous-bois y est très clair et l'on peut y noter la présence sporadique du coudrier (*Corylus avellana*). Dans des endroits plus frais, on verra *Luzula pilosa*.

Un deuxième type forestier, qui colonise la plaine alluviale des deux ruisseaux, est l'aulnaie. Il s'agit ici de l'aulnaie eutrophe, caractérisée par de vastes taillis de saules et aulnes, ainsi que de plusieurs espèces herbacées, telles *Solanum dulcamara*, *Ribes nigrum*, *Caltha palustris*, *Lycopus europaeus* et *Iris pseudacorus* (**Carici-Alnetum**) (tableau 2).

Le relevé 13, selon le travail de NOIRFALISE et SOUGNEZ, fait partie du **Glycerio-Alnetum**, et constitue une sous-association à *Chrysosplenium oppositifolium* des criques de suintement et des sources.

La localisation précise des 13 relevés énumérés dans ce travail est reportée sur la carte de végétation ci-jointe (carte 2).

Outre la végétation forestière, il y a lieu de noter divers groupements de lieux humides. Au bord de l'étang-piscine, actuellement vidé, on reconnaîtra *Iris pseudacorus*, *Cardamine amara*, *Equisetum limosum*, *Veronica beccabunga*, *Carex vesicaria* et *C. acutiformis*, *Typha latifolia*, *Alisma plantago-aquatica* et *Ranunculus aquatilis*. Aux sources de la Malaise, toujours dans le périmètre du bois, à l'extrême est, une cariçaie recèle *Carex acutiformis*, *C. disticha*, *Mentha*



CARTE 2. — La végétation forestière du bois des Rêves et de ses abords immédiats.

TABLEAU 2

Carici-Alnetum des vallons du bois des Rêves

	11	12	13
Date : 25-5-1974			
Couvert en % A.	90 %		
a.	10 %	100 %	100 %
h.	100 %	90 %	20 %
m.	20 %	40 %	10 %
Surface inventoriée en m².	300	300	50
A.			
<i>Alnus glutinosa</i>	4.4		
<i>Salix viminalis</i>	1.1		
a.			
<i>Alnus glutinosa</i>	+	5.5	4.4
<i>Salix aurita</i>	+	+	1.1
<i>Crataegus monogyna</i>	+		
<i>Cornus mas</i>	1.1		
<i>Betula verrucosa</i>			1.1
h.			
<i>Urtica dioica</i>	3.3	1.1	2.2
<i>Caltha palustris</i>	1.1	2.2	
<i>Galium uliginosum</i>	4.4	2.2	
<i>Lamium galeobdolon</i>	1.1	+	
<i>Cardamine pratensis</i>	+	2.2	+
<i>Ribes nigra</i>	1.1	1.1	
<i>Stellaria holostea</i>	3.3		
<i>Glechoma hederacea</i>	1.1		
<i>Melandryum rubrum</i>	1.1	1.1	
<i>Spiraea ulmaria</i>	1.1	1.1	+
<i>Ficaria ranunculoides</i>	1.1		
<i>Arum maculatum</i>	+		
<i>Listera ovata</i>	+		
<i>Cirsium oleraceum</i>	+		
<i>Cirsium palustre</i>		+	
<i>Hedera helix</i>	+		

<i>Geum urbanum</i>	1.1		
<i>Lamium sylvaticum</i>	+		
<i>Adoxa moschatellina</i>	1.1		
<i>Carex acutiformis</i>		2.2	
<i>Mentha aquatica</i>		2.2	
<i>Lycopus europaeus</i>		1.1	
<i>Anemone nemorosa</i>		3.3	
<i>Solanum dulcamara</i>	1.1	1.1	
<i>Lysimachia nummularia</i>		1.1	
<i>Poa nemoralis</i>	3.3	1.1	
<i>Alnus glutinosa</i> pl.		1.1	
<i>Primula elatior</i>		1.1	
<i>Dryopteris carthusiana</i>		+	
<i>Ajuga reptans</i>		1.1	
<i>Lonicera periclymenum</i>		1.1	
<i>Moehringia trinervia</i>		+	
<i>Oxalis acetosella</i>			1.1
<i>Athyrium filix-femina</i>			1.1
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>			2.2
m.			
<i>Brachythecium rutabulum</i>	+	1.1	
<i>Eurhynchium stockesii</i>	1.1	1.1	
<i>Eurhynchium swartzii</i>	1.1	2.2	
<i>Mnium undulatum</i>	1.1	2.2	2.2
<i>Mnium hornum</i>	1.1	1.1	
<i>Mnium rostratum</i>	1.1		
<i>Mnium punctatum</i>		+	
<i>Calliergonella cuspidata</i>	1.1	2.2	
<i>Cirriphyllum piliferum</i>	1.1		
<i>Climacium dendroides</i>		2.2	
<i>Atrichum undulatum</i>		2.2	
<i>Plagiothecium ruthei</i>		1.2	
<i>Lophocolea bidentata</i>		+	
<i>Eurhynchium striatum</i>		+	(2)

(2) En outre, dans le relevé 12 : *Eupatorium cannabinum* 1.1 ; *Fraxinus excelsior* pl. 1.1 ; *Equisetum palustre* + ; *Lychnis flos-cuculi* +, *Carex paniculata* 2.2.

aquatica, *Eupatorium cannabinum*, *Equisetum palustre*, *Galium aparine*, *Solanum dulcamara* et *Scirpus sylvaticus*. Autour de la mare de la propriété Fontaine, dans les prés constituant la zone de suintement de la Malaise, on verra, en plus des plantes que l'on vient de citer, *Carex hirta*, *Carex acuta*, *Juncus effusus*, *Lychnis flos-cuculi* et *Epilobium hirsutum*.

Quant aux groupements bryophytiques du bois des Rêves, ils relèvent essentiellement du domaine forestier. Notons cependant aussi les associations de talus, généralement pionnières. Suivant l'étude non publiée de HEINEMANN et VANDEN BERGHEN sur les groupements bryophytiques de la forêt de Soignes, nous avons pu relever le **Mnietinum horni**, avec son faciès à *Tetraphis pellucida*, et comportant en majeure partie *Mnium hornum*, *Isopterygium elegans*, *Hypnum cupressiforme*, *Tetraphis pellucida*, *Aulacomnium androgynum*, *Diplophyllum albicans*, *Cephalozia bicuspidata* et *Dicranella heteromalla*. Le **Pleuridietum subulati** se retrouve dans les zones humides et fraîches, surtout entre les joncs et les *Carex*. On y distingue *Pleuridium subulatum*, *Solenostoma crenulatum* et *Dicranella schreberiana*. Un groupement à dominance de *Pottiaceae* colonise des talus de chemin creux, avec *Brachythecium velutinum*, *Barbula unguiculata*, *Bryoerthrophyllum recurvirostre*, *Hypnum cupressiforme* var. *lacunosum* et *Mnium hornum*. Enfin, nous avons aussi repéré le groupement initial à *Diplophyllum albicans* et *Diphyscium foliosum*, formé d'un mince tapis de mousses et hépatiques minuscules, comportant *Diplophyllum albicans*, *Diphyscium foliosum*, *Nardia scalaris*, *Cephalozia bicuspidata* et *C. media*, *Calypogeia muelleriana*.

Dans une petite crique de suintement de l'aulnaie de la Malaise existent des dépôts calcaires où se trouvent les mousses typiques de ces lieux, telles *Fissidens adiantoides*, *Cratoneuron filicinum* et *Mnium punctatum*.

Conclusions.

L'étude que nous avons entreprise des quelques 42 hectares du bois des Rêves démontre à suffisance qu'il est indispensable de sauvegarder le site dans son intégralité. Non seulement ce bois constitue une exception dans la composition forestière du Brabant, surtout dominée par la chênaie climacique à jacinthe, mais aussi parce que la variété des espèces végétales qui y ont trouvé refuge est diversifiée à souhait. Parmi les plantes les plus intéressantes que nous avons inventoriées, épinglons les noms du néflier (*Mespilus germanica*), de très nombreuses laiches (*Carex acutiformis*, *C. disticha*,

C. rostrata, *C. hirta*, *C. remota*, *C. paniculata*, *C. pilulifera*, *C. vesicaria*, *C. sylvatica*, *C. acuta*) soit 10 au total, ainsi que les mousses *Dicranella schreberiana* et *Diphyscium foliosum*.

Nous ne pouvons qu'espérer que la province de Brabant prenne la sage décision d'adopter la proposition que lui a faite la Société des Naturalistes du Brabant Wallon, aidée de sa section A.R.B.R.E., consistant à racheter d'abord, pour éviter de nouvelles expropriations, le site du plateau où s'élevaient jadis les bâtiments de *Pro Juventute*, et d'y ériger ensuite les activités de délassement qu'elle désire instaurer dans ce domaine provincial. Ainsi serait conservée l'intégralité de ce site magnifique.

Surtout, il s'avère indispensable que le promeneur amateur du dialogue avec la nature, dans des régions demain surpeuplées, ait encore la joie et le bonheur de trouver la possibilité de se documenter dans un cadre de verdure que lui auraient réservé ceux qui, en principe, et par devoir, doivent veiller à son bien-être actuel et futur. Et ainsi se verrait aussi réalisée une belle réserve naturelle didactique. C'est là tout notre vœu !

BIBLIOGRAPHIE

- A.R.B.R.E., *Bull. de l'Ass. Rég. bois des Rêves et env.*, section de la *Soc. des Nat. du Brab. Wall.*, 1974, **2**, janvier 1974.
- DE ZUTTERE, Ph., FONTAINE, E. et Ch. (1974). — Le bois des Rêves ou le rêve d'un espoir. *Découvre !, Bull. inf. Soc. Nat. Brab. Wall.*, **4**, **1**, 43-44.
- HEINEMANN, P. et VANDEN BERGHEN, C. (1942). — Les groupements bryophytiques de la forêt de Soignes (inédit).
- NOIRFALISE, A. et SOUGNEZ, N. (1961). — Les forêts riveraines de Belgique. *Bull. Jard. Bot. État Brux.*, **30**, 199-288.
- ROISIN, O. et THILL, A. (1952-53). — Aperçu de la végétation forestière de quelques bois de la région sablo-limoneuse (district picardo-brabançon). *Bull. Soc. Roy. Forest. Belg.*, **1-58**, Déc. 1952-Janv. 1953.
- VANDEN BERGHEN, C. (1957). — Étude des forêts situées au nord de Virton (Belgique méridionale). *Bull. Soc. Roy. Bot. Belg.*, **89**, 35-80.

Une station d'*Eleocharis quinqueflora* (HARTM.) SWARTZ en Campine

par R. D'Hose

Eleocharis quinqueflora (syn. : *Scirpus pauciflorus* LIGHTF.), plante des marais alcalins et des berges des étangs à eau neutre ou alcaline, est une espèce extrêmement rare en Belgique. L'Atlas de la Flore belge et luxembourgeoise de VAN ROMPAEY et DELVOSALLE ne donne que quatre croix (une à Berg, trois à la côte), toutes en dehors de la Campine, où la plante manquait jusqu'à présent pour des raisons évidentes. Or, je viens d'en découvrir le 12.6.1974 une station bien fournie sur la berge sablonneuse d'un étang de pêche creusé il y a quatre ans dans la vallée de l'Oostermark, commune de Merksplas, case I.F.B. B5.27.32. La plante y occupe un espace de quelques mètres carrés, où elle forme une colonie assez dense. Le pH du sol mesuré sur place s'élève à une valeur située entre 7 et 8, et celui de l'eau, mesuré au laboratoire par voie potentiométrique à 7,32-7,33. Cette alcalinité est probablement due à un chaulage du fond de l'étang. Voici un relevé phytosociologique fait sur une aire de 1m² : *Eleocharis quinqueflora* 5.4 ; *Carex scandianavica* +. 1 ; *Baldellia repens* (accomodat terrestre) 1.2 ; *Calliergonella cuspidata* 4.4 ; *Juncus articulatus* 2.1 ; avec, en plus, les espèces suivantes sous forme de plantules ou sous forme naine : *Mentha aquatica*, *Lysimachia vulgaris*, *Myosotis caespitosa*, *Hypochoeris radicata*, *Peucedanum palustre*, *Equisetum palustre* et *Salix cinerea*. Dans un carré adjacent, où *Eleocharis quinqueflora* est moins abondant, croissent *Scirpus setaceus*, *Juncus bufonius* et *Juncus bulbosus*.



Forêt de Soignes : la pollution des étangs du Rouge-Cloître se poursuit.

On se souvient du vaste mouvement d'opposition que déclencha parmi les associations de naturalistes et de protection de la nature le rejet, dans les étangs du Rouge-Cloître (Auderghem-Bruxelles), des eaux provenant de l'autoroute Bruxelles-Namur. Ces protestations aboutirent, sous le ministre des Travaux publics M. De Saeger, à de multiples réunions, sur place et dans les cabinets du ministère, à un échange de lettres considérable et, finalement, à un accord de principe portant sur l'installation d'un réservoir de retenue qui se substituerait à l'actuel étang n° 1, hautement pollué par les hydrocarbures. Deux années se sont écoulées depuis sans que rien de la solution envisagée ne voie le jour. Les fluctuations de la vie politique imposèrent le silence aux protecteurs de la nature, qui n'eussent pas obtenu réponse à leurs questions. On sait, par ailleurs, que les cabinets ministériels trouvent intérêt à l'inconstance — bien excusable — des protecteurs. Nous nous permettons donc de rappeler cet important problème (riche de conséquences) à toutes les associations qui prirent part à l'opposition concertée contre ce cas de pollution délibérée de nos eaux de surface : l'Entente nationale pour la Protection de la Nature, Aves, la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes, le Comité d'Action et de Défense de la Forêt de Soignes, la Commission ornithologique et de Protection de la Nature d'Auderghem, la Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort, la Commission ornithologique d'Uccle-Forest, le Groupement des Jeunes Protecteurs de la Nature, le Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux, la Société centrale pour la Protection de la Pêche fluviale.

M.C.

Projet de lotissement du plateau Bisschofsheim (ou de la Foresterie) à Boitsfort.

Le plateau en cause, situé au sud-est de la commune de Watermael-Boitsfort, est bien connu des naturalistes. Enclavé dans la forêt, où il forme une vaste clairière, il constitue, assez paradoxalement, un site aux aspects variés : strate herbacée importante, strate arbustive spontanée, échappant au contrôle humain, pâtures, dépressions humides, ancien dépotoir, talus de la voie ferrée Bruxelles-Namur, lisière forestière. Le renard y fut souvent observé ; il n'y a guère, des populations de batraciens s'y reproduisaient. Du point de vue ornithologique, le lieu, bien connu des tendeurs autrefois, se révèle très riche. M. CORIJN, président de la Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort, a eu l'obligeance de nous fournir la liste des espèces observées par lui : elles sont au nombre de quatre-vingt-neuf. Une telle variété tient à la densité de la végétation arbustive (Aubépine et Sureau principalement) et aux multiples espèces de graminées. Le lieu forme ainsi une vaste réserve alimentaire en période hivernale. M. CORIJN rappelle à ce propos qu'en 1972, au moment de l'invasion de *Carduelis flammea flammea* (Sizerin flammé), plusieurs centaines d'individus trouvèrent de la nourriture jusqu'au moment d'entreprendre la migration de retour.

Le plateau de la Foresterie couvre quelque 66 ha. Il y a plusieurs années déjà, voulant s'opposer au projet d'implantation des casernes de la gendarmerie sur le terrain, les travaux publics de Boitsfort élaborèrent un contre-projet, demandant le soutien des protecteurs de la nature (Eaux et Forêts, L.A.F.S., C.O.W.-B., C.A.D.F.D.S.). Ce contre-projet portait sur l'installation des bureaux de la société Traction et Électricité et de maisons d'habitation. Depuis, sous la poussée de la réprobation unanime des protecteurs de la nature et de l'Administration des Eaux et Forêts, l'affectation du plateau à la gendarmerie fut abandonnée. Mais le projet d'installation de Traction et Électricité subsiste, modifié quelque peu sans que cela affecte toutefois l'atteinte définitive dont souffrirait le site (la zone humide, entre autres, serait « aménagée » — on sait ce que cela signifie ; une zone non aedificandi serait prévue le long de la voie ferrée et en lisière de la forêt).

Ce projet a soulevé un intérêt local considérable ; la presse s'en fit l'écho et le délégué à notre section fut amené à prendre activement part au débat. Mais, dans une telle affaire, une fois de plus, la nature part perdante, ni l'État ni la commune ne voulant prendre en charge le dédommagement qu'entraînerait l'interdiction pure et simple de lotissement. L'opposition des protecteurs leur valut de se voir qualifier d'utopistes car d'énormes intérêts financiers sont en cause, pour les raisons suivantes :

- la propriété Tournay-Solvay, jouxtant le plateau de la Foresterie, sera très probablement lotie elle aussi, partiellement du moins ;
- le Coin du Balai, vestige de l'archaïque Boitsfort, éveille des initiatives foncières diverses ;
- un projet d'aménagement de parking à la gare de Boitsfort est à l'étude ;
- l'aménagement du plateau de la Foresterie s'accommoderait fort d'une route express qui longerait la voie ferrée jusqu'à la gare de Boitsfort ; il s'agit là d'une relique d'un projet d'autoroute entre Groenendaal et Etterbeek, combattu avec acharnement par divers comités locaux

pendant des années ; apparemment rejeté maintenant, ce projet n'en reste pas moins le désir avoué de certains échevins et l'espoir secret de fonctionnaires mieux placés encore.

Un plan particulier d'aménagement du plateau — seul moyen de freiner une implantation aveugle — a été demandé par l'opposition de Boitsfort et voté à l'unanimité. Mais cela ne règle guère la protection naturelle du site.

Maurice COSSEY.

Avifaune.

Les gouvernements de l'U.R.S.S. et du Japon ont signé à Moscou, le 10 octobre 1973, une convention sur la protection des oiseaux migrateurs et leur habitat (F.N. 73.11).

Par une décision de juillet 1973, le ministre grec de l'économie nationale a publié la liste des oiseaux qu'il sera désormais interdit de chasser ; elle englobe différentes espèces d'oiseaux aquatiques et d'échassiers, tous les oiseaux terrestres ainsi que les oiseaux de proie nocturnes et la plupart des diurnes. Mais les oiseaux de proie et tous les corvidés pénétrant dans les réserves d'élevage et de chasse sont considérés comme nuisibles et il est permis de les chasser (F.N. 73.11).

En Espagne, dans la réserve naturelle de Coto Donana, l'emploi d'un pesticide interdit est vraisemblablement responsable de la mort de quelque 50 000 oiseaux, déplorée l'an passé (F.N. 73.10).

85 % des nidifications d'*Haliaetus albicilla* (Pygargue à queue blanche) sur la côte est de la Suède ont échoué en 1973. Sur les trente nids surveillés, quatre naissances seulement furent enregistrées. En revanche, dans le Norrland, sept jeunes sont nés de quatre nidifications (F.N. 74.1.2).

Population humaine.

L'interview de plus de 1 500 000 familles de quatre vingt pays constituera la base de la 1^{re} *Enquête mondiale sur la fécondité*, qui sera entreprise par l'Institut international des Statistiques de La Haye avec le soutien du Fonds des Nations Unies. Selon les prévisions des Nations Unies, le nombre d'habitants de notre planète passera de trois milliards et demi en 1970 à six milliards et demi en l'an 2000.

Étant donné qu'il y a déjà presque autant d'enfants de moins de 15 ans que de personnes fécondes de 15 à 44 ans, même en abaissant dans l'immédiat la fécondité jusqu'au niveau de stabilisation de la population, on ne pourrait empêcher cette progression (F.N. 73.10.12).

Parcs naturels.

Une carte des Parcs naturels de France vient d'être publiée par l'Institut Géographique national. Elle se présente sous la forme d'une carte routière où sont délimitées les zones centrale et périphérique de chaque parc. Sont également indiqués les parcs en projet ou en cours de création, ainsi que les parcs étrangers des régions frontalières : sud de la Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, ouest de la République Fédérale d'Allemagne et nord-ouest

de l'Italie. Renseignements : I.G.N., 107, rue de la Boétie, 75008 Paris (F.N. 74.5).

Lors d'une concertation internationale qui réunit à Hambourg, en janvier, des spécialistes néerlandais, allemands et danois de l'environnement, les Néerlandais ont proposé de créer un parc naturel international s'étendant de Texel à Esbjerg et englobant la totalité de la bande côtière des îles Frisones (F.N. 74.1.2).

Eaux.

Après les « Boues rouges » de Scarlino, déversées au large du Cap Corse, la lagune de Venise est à son tour menacée de pollution. Tous les jours, 3 000 tonnes de « boues blanches et rouges » sont déversées à 15 milles de la cité, soit un million de tonnes par an. Cela correspond à l'apparition, tous les ans, d'une île longue de 200 mètres, large de 100 et haute de 25. En dépit des affirmations de nombreuses sociétés qui garantissent l'innocuité de ces déversements, la magistrature a ouvert une enquête pour déterminer si ces déversements mettent en danger l'équilibre biologique marin du Haut-Adriatique (F.N. 74.5).

D'après une enquête effectuée par l'Organisation mondiale de la Santé, fin 1970, dans nonante et un pays en voie de développement, 29 % seulement des habitants concernés pouvaient disposer d'une eau saine, des types divers de pesticides, de produits chimiques organiques et de métaux toxiques causant la contamination des systèmes d'approvisionnement en eau potable (F.N. 74.1.2).

Jusqu'ici, cinq nations ont signé une convention internationale en vue de la protection des zones humides en tant qu'habitat de la faune sauvage. L'Iran, où cette convention fut adoptée lors de la Conférence de Ramsar, en février 1971, fut le premier pays signataire, puis, par l'intermédiaire de l'UNESCO, vinrent la Finlande, le Royaume-Uni, l'U.R.S.S. et la Suisse. Des cinq pays signataires, seul le Royaume-Uni a désigné les zones humides à inclure dans la liste (F.N. 74.5).

Six cent soixante-cinq délégués représentant septante-neuf pays et de nombreuses organisations internationales ont participé à la Conférence internationale sur la pollution des mers, réunie par l'Organisation intergouvernementale Consultative de la Navigation maritime, à Londres. La Conférence a élaboré une nouvelle *Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires* qui s'applique à tous les navires, de quelque type que ce soit, et traite de tous les aspects de la pollution délibérée et accidentelle par les hydrocarbures, des substances nocives transportées en vrac ou en colis, des eaux usées et des ordures. Toutefois, elle ne concerne ni l'immersion au sens de la Convention sur la prévention de la pollution marine causée par l'immersion des déchets, ni le déversement de substances nuisibles résultant directement de l'exploration, de l'exploitation et du traitement connexe, au large des côtes, des ressources minérales des fonds. La Convention désigne la mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Baltique, la mer Rouge et la zone des golfes comme des zones spéciales où les rejets d'hydrocarbures seront totalement interdits, à l'exception de ceux qui pourront être effectués par des navires de très petites dimensions. Les propositions d'amendement à

la Convention sont soumises à un organe compétent désigné par l'Assemblée de l'OMCI.

Cette convention, qui remplacera la convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures, entrera en vigueur douze mois après avoir été ratifiée par quinze états représentant 50 % au moins du tonnage mondial des navires marchands (F. N. 73.12).

Législation.

Depuis le 22.10.73, en Hollande, la loi interdit la capture, la mise à mort, la possession ou la vente de plusieurs espèces indigènes de mammifères, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, d'insectes, de crustacés et d'escargots. Trente-cinq espèces végétales devraient également faire l'objet d'une protection totale (F.N. 73.11).

En République fédérale, le nombre de procès dressés pour pollution de l'environnement croît.

En Basse Saxe, les deux dernières années, les Procureurs de la République ont entrepris 6 543 procédures en la matière ; 1 531 de celles-ci aboutirent à des condamnations aux dommages allant de 10 DM à un demi million de DM (F.N. 74.5).

A propos du problème de l'eau en Belgique

M. P. DE ZUTTERE, président de la Société des Naturalistes du Brabant Wallon, a édité une étude de 28 pages sur le problème de l'eau en Belgique. Il y énumère les divers besoins en eau de notre pays (consommation urbaine, eaux de refroidissement, besoin des industries, alimentation des canaux, fourniture d'eau aux Pays-Bas en suite des clauses du traité Escaut-Rhin) et les solutions envisagées par l'Administration et par diverses personnalités belges. L'auteur conteste avec véhémence la pratique du drainage et de l'enrésinement des tourbières des hauts plateaux ardennais et reprend les arguments des opposants au projet de barrage dit Lesse III. L'étude peut être obtenue contre virement de 50 F au C.C.P. 000-0307764-80 de M. P. DE ZUTTERE, rue de Nivelles 11, B-1440 Braine-le-Château.

Bibliothèque

Nous avons reçu :

Ami de la Nature (P), n° 4-5, 1974.

R. HIERNAUX : Terre morte, Auvergne vivante — J. DE GONFARON : Toulon, mon village — G. MAUPIOUX : Le chasseur chassé.

Atlas provisoire des insectes du Grand-Duché du Luxembourg. Coleoptera, par A. MOUSSET. Cartes 227 à 445.

Bulletin de la Société royale des Naturalistes de Mons et du Borinage, T. LV (janvier-décembre 1972).

J. VANDERAUWERA : Propos sur l'évolution — L. MOLLE : La pollution interne — J. HALLARD : Curieuse histoire d'un nid.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes, T. 63 (1973).

Comptes-rendus d'excursions — V. HARLAY : Emile BOUQUEROT — J.-M. LIGERON : Alluvions quaternaires de la boucle de la Meuse à Mézières-Manchester.

Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon, mars 1974.

J.-P. NICOLAS : *Eusphalerum coiffarti*, espèce nouvelle pour les Pyrénées françaises (Col. Staph.) — J. BALUZAC : Laboulbeniales de France (suite) — En supplément : J. PÉRICART : Croissance industrielle, énergie nucléaire et nature : libre propos.

Bulletin et annales de la Société royale belge d'entomologie, T. 109, fasc. VI-XII, 1973.

J. BASILEWSKY : Description d'un Coléoptère *Carabidae* nouveau du sud-ouest africain, représentant d'une sous-famille inédite — N. LELÉUP : Contributions à l'étude des coléoptères pselaphides d'Afrique, n° 14. — H. E. BOMANS : Contribution à l'étude des Coléoptères *Lucanidae*. Diagnoses d'espèces nouvelles.

Bulletin de la Société scientifique de Bretagne, T. XLVIII, fasc. 1 et 2, 1974.

J.-Y. ALLAIN : Les Echinodermes de Bretagne. III. Distribution dans le golfe Normanno-Breton — M.-F. VISSER : Contribution à l'étude de la distribution des champignons kératinophiles telluriques dans le Massif Armoricaïn — M. GUERLESQUIN : Deux Charophycées nouvelles pour le territoire français.

Bulletin de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, T. 48, 1972.

S. DENAYER-DESMET : Note sur un mode de représentation graphique du cycle biologique des nutriments minéraux dans les écosystèmes terrestres.

J. VAN GOETHEM : *Atoxonoides aberrans*, Gen. n., Sp. n. du Malawi (Mollusca pulmonata, Urocyclidae).

Cl. DE BROYER : Notes sur les *Orchomene* (Amphipodes, Lysianassidae) de l'Océan austral.

LES NATURALISTES BELGES A.S.B.L.

But de l'Association : Assurer, en dehors de toute intrusion politique ou d'intérêts privés, l'étude, la diffusion et la vulgarisation des sciences naturelles, dans tous leurs domaines.

Avantages réservés à nos membres : Participation gratuite ou à prix réduit à nos diverses activités et accès à notre bibliothèque.

Programme

Dimanche, le 29 septembre : Excursion ornithologique au Zwyn et au Zwarte Polder. Départ à **8 h 15** précises devant le bâtiment de la Fédération Saint-Michel, boulevard Poincaré, à Bruxelles (quartier de la gare du Midi). Retour vers 20 h. Des bottes.

S'inscrire en versant, avant le 24 septembre, la somme de 210 F au C.C.P. 2402.97 de L. DELVOSALLE, avenue des Mûres, 25 — 1180 Bruxelles.

Du **samedi 5 octobre** (14 h) au **mardi 8 octobre** : *Exposition de Champignons* dans l'ancien Jardin botanique de Bruxelles, rue Royale, 236 — 1030 Bruxelles. Le samedi de 14 h à 17 h ; les dimanche, lundi et ~~mardi~~, de 9 h à 17 h.

Dimanche, le 13 octobre : Excursion mycologique dirigée par M. P. PIÉRART, professeur à l'Université de Mons : Les terrils du Borinage et la forêt de Mormal. Départ à **8 h 30** précises devant le bâtiment de la Fédération Saint-Michel, boulevard Poincaré, à Bruxelles (quartier de la gare du Midi). Retour vers 19 h.

S'inscrire en versant, avant le 8 octobre, la somme de 180 F au C.C.P. 2402.97 de L. DELVOSALLE, avenue des Mûres, 25 — 1180 Bruxelles.

Du **vendredi 1 novembre** au **dimanche 3 novembre** : Voyage dans le Boulonnais avec logement à Wissant. Guide : C. VANDEN BERGHEN. Excursions au Blanc Nez et au Gris Nez ; prés salés, dunes, pelouses et forêts de la côte crayeuse. Ornithologie, étude des algues et des animaux des côtes rocheuses, botanique, entomologie, géologie. Départ en car de Bruxelles ; retour, le 3 novembre, vers 19 h.

Prix (voyage et séjour) : 2100 F. Cette somme est réduite à 1900 F pour nos membres étudiants et pour les membres de la section des Jeunes.

Les Naturalistes qui désirent participer à ce voyage sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible en versant la somme indiquée plus haut au C.C.P. n° 2402.97 de L. DELVOSALLE, avenue des Mûres, 25 — 1180, Bruxelles. Le nombre de participants est limité. Les membres inscrits recevront par lettre les indications pratiques se rapportant au voyage.

Notre 38^e exposition de champignons

Le *Cercle de Mycologie de Bruxelles* et les *Naturalistes belges* organisent leur 38^e exposition de champignons vivants dans les bâtiments de l'ancien Jardin botanique, à Bruxelles.

L'exposition sera ouverte le samedi 5 octobre de 14 h à 17 h, le dimanche 6 octobre, le lundi 7 octobre et le mardi 8 octobre, de 9 h à 17 h.

L'entrée est libre pour nos membres.

Cours publics organisés par la Ville de Bruxelles

M. J.-P. VANDEN ECKHOUDT, professeur, donnera un cours public tous les vendredis, à 18 h, dans l'auditoire de l'Athénée R. Catteau, 49, rue E. Allard. Sujet du cours : Chapitres choisis de Biologie générale : Ethologie et Adaptations fonctionnelles des Vertébrés. Première leçon : le vendredi 27 septembre (18 h). Entrée libre et gratuite.

Les 8^{es} journées mycologiques de Saint-Omer

Les «journées mycologiques» de Saint-Omer (Nord, France) auront lieu, cette année, du 11 au 15 octobre. Les 11 et 12 octobre : excursions mycologiques. Le 13 octobre, à 11 h 30 : inauguration de l'exposition de champignons présentée dans la 'Maison pour tous, de Saint-Omer. S'adresser à M. Saint-André, pharmacien à 62500 Saint-Omer, tél. (21) 38.26.31.

Éditions des Naturalistes Belges

Initiation à la Mycologie , par P. PIÉRART, 2 ^e éd.	70 F
Champignons . Notions élémentaires; par H. BRUGE	30 F
Les Amanités , par P. HEINEMANN, 3 ^e éd.	30 F
Les Bolétinées , par P. HEINEMANN, 4 ^e éd.	30 F
Les Lactaires , par P. HEINEMANN, 2 ^e éd.	30 F
Les Russules , par P. HEINEMANN, 4 ^e éd.	30 F
Les Lichens , par J. LAMBINON	160 F
Les Gastéromycètes , par V. DEMOULIN	50 F

Pour se procurer ces ouvrages, nos membres doivent en virer le prix au C.C.P. n° 1173.73 de la S.P.R.L. Universa, Hoenderstraat 24, à 9200-WETTEREN, en indiquant le(s) titre(s) au dos du coupon.
